

Altamir

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

RSM Paris
26, rue Cambacérés
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 17.390.000
792 111 783 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Altamir

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Altamir,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Altamir relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ *Evaluation des titres immobilisés de l'activité du portefeuille, des titres de participation et des créances rattachées aux titres de participation*

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2018, les titres immobilisés de l'activité du portefeuille, les titres de participation et les créances rattachées aux titres de participation s'élèvent respectivement en valeur nette à M€ 566,7, M€ 61,6 et M€ 33,5. Ces éléments sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels. Ils peuvent donner lieu à une dépréciation mais ne peuvent pas être réévalués.</p> <p>Lorsque la valeur d'inventaire du titre de l'activité de portefeuille, du titre de participation ou de la créance rattachée est inférieure à sa valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Comme présenté dans les notes 2.1.3 et 2.1.4 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire de ces éléments repose sur des modèles d'évaluation parfois complexes et requiert l'exercice du jugement de la direction.</p> <p>Compte tenu de leur importance significative dans les comptes de la société, de la complexité des modèles utilisés, de leur sensibilité aux variations de données, aux hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur d'inventaire, nous avons considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures définies par le gérant pour la détermination de la valeur d'inventaire des titres immobilisés de l'activité du portefeuille, des titres de participation et des créances rattachées aux titres de participation (ci-après portefeuille d'investissements).</p> <p>Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, et avec l'aide de nos experts en évaluation, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ examiner la documentation contractuelle propre à chaque investissement ;▶ contrôler que la méthode d'évaluation retenue pour les principales lignes du portefeuille d'investissements est adaptée ;▶ contrôler, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de ces valeurs est fondée notamment sur des données et des hypothèses chiffrées qui sont en ligne avec les données de marché et/ou macro-économiques disponibles à la date de clôture ;▶ tester par sondages l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'inventaire retenues par la société. <p>Nous avons par ailleurs examiné le caractère approprié des informations présentées dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes annuels.</p>

■ **Respect du statut de société de capital-risque**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre société a opté pour le régime des sociétés de capital-risque (SCR) qui lui confère un cadre juridique et fiscal spécifique, adapté à son objet social qui est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Le régime SCR n'est accordé qu'aux sociétés qui satisfont parfaitement à certaines conditions réglementaires cumulatives.</p> <p>Compte tenu des conditions très restrictives du statut de SCR (notamment la limitation de l'endettement et l'éligibilité des investissements, comme indiqué dans la note 3.2.3 de l'annexe aux comptes annuels) dont le non-respect supprimerait l'exonération fiscale dont bénéficie la société, nous avons considéré le non-respect des conditions réglementaires du régime fiscal de SCR comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons, à partir de discussions avec la direction, pris connaissance des procédures mises en place par le gérant pour identifier les évolutions réglementaires relatives au statut de SCR et pour suivre le correct respect des conditions par la société.</p> <p>Nos travaux ont consisté à examiner l'analyse faite par la société au titre du respect des critères d'éligibilité au statut fiscal de SCR, avec l'aide de nos experts en fiscalité.</p>

Vérfications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Le cabinet ERNST & YOUNG et Autres a été nommé commissaire aux comptes par l'assemblée générale du 22 avril 1999. Le cabinet RSM Paris s'est substitué de droit au cabinet COREVISE par suite d'une transmission universelle de patrimoine devenue définitive le 29 septembre 2018. Le cabinet COREVISE, précédemment commissaire aux comptes suppléant, avait succédé au cours de l'exercice 2013 au cabinet titulaire démissionnaire.

Au 31 décembre 2018, le cabinet COREVISE auquel s'est substitué le cabinet RSM Paris était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingtième année.

Antérieurement au cabinet ERNST & YOUNG et Autres (anciennement dénommé Barbier Frinault et Autres), le cabinet Barbier Frinault et Associés était commissaire aux comptes depuis 1993, date de constitution de la société.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 8 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

RSM Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Fabien Crégut

Henri-Pierre Navas

Marie Le Treut

Altamir
Compte de resultat
Au 31 Décembre 2018

En euros

	31/12/2017	31/12/2018
1. OPERATIONS ET REVENUS		
Commissions et courtages		
Produits financiers		
Produits des placements de trésorerie	253 251	217 157
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Autres produits financiers	0	0
Reprise de provisions	0	0
Autres produits	2	0
Transferts de charges	0	0
Charges d'exploitation		
Achats et autres charges extérieures	10 021 152	9 708 894
Salaires et charges sociales	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	1 169 950	161
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	15 309	788 586
Charge nette sur cessions des valeurs mobilières de placement	0	0
Dotations aux provisions pour dépréciation	0	0
Autres charges financières	0	0
Autres charges	249 972	288 000
Résultat des opérations en revenus (avant I.S.)	-11 203 130	-10 568 484
2. OPERATIONS EN CAPITAL		
Produits		
Plus-values de cessions de titres immobilisés	85 346 176	41 471 603
Reprises de provisions	40 317 027	19 053 941
Autres produits	9 267 306	8 590 768
Charges		
Moins-values de cessions de titres immobilisés	6 111 364	20 041 750
Dotation aux provisions pour dépréciation	10 668 300	24 102 534
Autres charges	40 152 230	3 200 677
Résultat des opérations en capital	77 998 616	21 771 352
Produits exceptionnels	3 133 599	84 777
Charges exceptionnelles	42 456	148 554
Impôt sur les sociétés		
Résultat net total	69 886 629	11 139 091

Altamir
Bilan Actif
Au 31 Décembre 2018

En euros

	31/12/2017	31/12/2018		
		Brut	Amortissements Provisions	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Concessions, brevets et marques	0	0	0	0
Immobilisations corporelles				
Mobilier et matériel de bureau	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Installations et agencements	0	0	0	0
Immobilisations financières nettes				
Titres immobilisés de l'Activité du Portefeuille	456 605 421	569 099 202	2 535 558	566 563 645
Autres TIAP	0	0	0	0
Créances rattachées aux TIAP	0	0	0	0
Titres de participations	136 693 791	74 319 216	12 683 885	61 635 330
Créances rattachées aux TP	24 222 622	33 483 545	0	33 483 545
Autres créances	0	35 877 805	35 877 805	0
Autres immobilisations financières	988 502	972 434	68 878	903 556
TOTAL (I)	618 510 336	713 752 202	51 166 127	662 586 075
ACTIF CIRCULANT				
Créances diverses	11 298 183	14 877 798	0	14 374 212
Valeurs mobilières de placement	15 000 000	15 000 000	0	15 000 000
Disponibilités	1 336 831	4 849 303	0	4 849 303
TOTAL (II)	27 635 013	34 727 101	0	34 223 515
Frais d'émission des ORA				
Charges constatées d'avance	31 401	33 764		33 764
Ecart de conversion d'actif	0	0		0
TOTAL (III)	31 401	33 764		33 764
TOTAL ACTIF (I)+(II)+(III)	646 176 750	748 513 068	51 166 127	696 843 354

Altamir
Bilan Passif
Au 31 Décembre 2018

En euros

	31/12/2017	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	219 259 626	219 259 626
Primes	107 760 744	107 760 744
Réserves	203 687 546	238 023 476
Report à nouveau	74 108	91 324
Résultat de l'exercice	69 886 629	11 139 091
TOTAL (I)	600 668 652	576 274 260
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	11 519 867	15 366 790
TOTAL (II)	11 519 867	15 366 790
DETTES		
Dettes financières divers	9 062 567	33 422 027
Dettes sur immobilisations	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 181	1 760 268
Dettes fiscales et sociales	0	0
Autres dettes	24 736 484	70 020 010
TOTAL (III)	33 988 231	105 202 304
TOTAL PASSIF (I)+(II)+(III)	646 176 750	696 843 354

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2018

1. ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

Altamir est une société en commandite par actions (SCA) régie par les articles L 226.1 à L 226.14 du Code de Commerce. Elle a pour activité principale la prise de participations dans toutes sociétés. La Société a opté pour le régime des Sociétés de Capital Risque (SCR) à compter de l'exercice 1996.

La Société investit, depuis 2011, principalement au travers des fonds gérés par les sociétés de gestion Apax Partners SAS, Apax Partners LLP et Apax Partners Development. Occasionnellement, elle co-investit en direct avec ces fonds. D'autre part, la société peut réaliser des investissements complémentaires en direct dans son portefeuille historique.

1.1 Activité sur 2018

1.1.1 Investissements et cessions :

La Société a investi 114,7M€. Le volume des cessions et revenus s'élève à 136,3M€ au cours de l'exercice.

Sociétés / Fonds	Montants investis	Cessions et revenus
Titres non cotés		
Apax France VIII-B	9 990 000	19 607 405
Apax France IX-B	78 519 251	
Apax VIII LP	3 865 468	21 285 273
Apax IX LP	-2 574 538	1 234 832
Apax Digital	430 767	
Phénix (Marlink)	4 263 402	
THOM Europe		4 675 720
GFI Informatique		12 758 420
Groupe Royer		2 162 459
Equalliance		1 822 647
Buy Way		2 329 115
Snacks Développement		71 222
Sous-total	94 494 350	65 947 093
Titres cotés		
Albioma		8 535 274
Financière Hélios / Albioma		61 825 459
Altrafin Participations	20 229 841	
Sous-total	20 229 841	70 360 732
TOTAL	114 724 191	136 307 825

Impact des cessions sur le résultat :

Sociétés en global	Prix de cession	Plus value	Moins value	Reprises de provision	Impact sur le résultat
Titres non cotés					
Cession totale	23 899 948	16 804 029	18 067 942	18 191 544	16 927 631
Cession partielle	3 558 444	6 941 850	7 754		6 934 096
Titres cotés					
Cession totale	12 689 675	4 376 989	0		4 376 989
Cession partielle	70 842 732	13 348 735	1 966 054		11 382 681
Total	110 990 799	41 471 603	20 041 750	18 191 544 *	39 621 398

* Les reprises de provisions ci-dessus ne comprennent pas les reprises sur intérêts courus et la reprise de la provision sur Apia Cipres, soit 862 396€.

1.1.2 Autres évènements

Altamir dispose de lignes de crédit court terme à hauteur de 60M€. Rappelons qu'en tant que SCR, l'endettement d'Altamir est limité à 10% de la situation nette comptable, soit à un montant de 57,63€M au 31 décembre 2018. À cette même date, les lignes de crédit sont utilisées à hauteur de 33,3M€.

1.2 Évènements intervenus depuis le 31 décembre 2018

Quatre opérations finalisées après le 31 décembre devraient générer environ 184M€ de produits de cession :

- Apax Partners SAS a signé un accord portant sur la cession à la société de private equity Cinven du groupe INSEEC U. qui était détenu via le fonds Apax France VIII.
- Apax Partners LLP a signé avec KKR un accord de principe en vue de la cession de la société Exact Software, qui était détenue via le fonds Apax VIII LP.
- Apax Partners LLP a signé un accord portant sur la cession d'Assured Partners à un consortium mené par la société de private equity américaine GTCR. Apax Partners LLP, qui détenait Assured Partners via le fonds Apax VIII LP, restera actionnaire minoritaire de la société en co-investissant aux côtés de GTCR via le fonds Apax IX LP.
- Apax Partners SAS a finalisé le refinancement de Marlink, ce qui permet d'optimiser les conditions de financement de la société et de verser un dividende à ses actionnaires.

Deux opérations ont été annoncées après le 31 décembre pour un montant global estimé à 15M€ environ, qui inclut :

- l'investissement dans Assured Partners via le fonds Apax IX LP.
- l'acquisition par Apax Partners LLP, via le fonds Apax IX LP, d'une participation significative dans la société Fractal Analytics. Basée à Mumbai (Inde) Fractal fournit à ses clients des solutions d'aide à la décision basées sur l'analyse des données et l'intelligence artificielle.

1.3 Distribution de dividendes

Le dividende versé aux actionnaires commanditaires en 2018 au titre de l'exercice 2017 a représenté un montant de 0,65€ par action ordinaire en circulation (hors actions propres), soit un total de 23 732 995,65€. Par ailleurs, un dividende statutaire de 1 181 770,00€ a été versé à l'associé commandité et de 10 635 933,00€ aux porteurs d'actions B au titre de l'exercice 2017. Le montant total ainsi distribué au titre de l'exercice 2017 s'élève à 35 550 698,65€.

1.4 Opérations sur le capital :

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserves	Report à Nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/17	219 260	107 761	203 688	74	69 887	600 669
Résultat année 2018					11 139	11 139
Affectation du résultat 2017			34 336		-69 887	-35 551
Affectation du résultat 2017 actions auto-détenues				17		17
Situation finale au 31/12/18	219 260	107 761	238 023	91	11 139	576 274

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	
Nombre d'actions ordinaires	36 512 301	36 512 301	36 512 301	(*)
Valeur nominale des actions ordinaires	6	6	6	
Montant en euros	219 073 806	219 073 806	219 073 806	
Nombre d'actions de préférence B	18 582	18 582	18 582	(**)
Valeur nominale des actions de préférence B	10	10	10	
Montant en euros	185 820	185 820	185 820	
Total	219 259 626	219 259 626	219 259 626	

(*) dont 40 000 auto-détenues par Altamir au 31 décembre 2018

(**) dont 12 164 auto-détenues par Altamir au 31 décembre 2018

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France et en particulier préconisées par le Plan Comptable Général, conformément au règlement de l'ANC N° 2016-07, homologué par arrêté du 26/12/2016.

2.1 Immobilisations financières (Titres immobilisés de l'activité du portefeuille, Titres de participations et créances rattachées aux titres de participations)

2.1.1 Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP)

Les TIAP correspondent aux investissements dans les fonds Apax France VIII-B, Apax France IX-B, Apax VIII LP, Apax IX LP, Phénix, Apia Vista, Apia Ciprés, Apax Digital & Apax Development Fund. Au 31/12/18, une dépréciation a été comptabilisée pour le FPCI Apia Vista (2,5M€) à partir de la valeur liquidative du fonds à cette date.

2.1.2 Méthode de suivi et de dépréciation des participations en comptabilité

Conformément à la réglementation comptable des sociétés commerciales, les titres de participation (TP), les TIAP et les créances rattachées aux titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Ils peuvent donner lieu à dépréciation, mais pas à réévaluation. Le gérant effectue une revue des titres cotés et non cotés lors de chaque clôture et arrêté semestriel. Lorsque la valeur d'inventaire du titre de l'activité de portefeuille, du titre de participation ou de la créance rattachée est inférieure à sa valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Les valeurs d'inventaire correspondent ainsi à la valeur d'inventaire pour les TIAP et la valeur d'utilité pour les TP et les créances rattachées.

La provision pour dépréciation des titres et des créances rattachées aux TP s'élève au 31 décembre 2018 à 12,7M€.

Les sorties sont calculées sur la base du premier entré, premier sorti.

Les créances en devises sur sociétés étrangères sont évaluées au taux de change à la date de clôture des comptes. Une provision pour risques et charges est constatée en cas de baisse de la devise concernée par rapport à l'euro. Cette règle s'applique tant en valeur comptable qu'en valeur estimée.

2.1.3 Méthode de calcul de la valeur d'inventaire pour les titres de participations

Titres classés en catégorie 1

Il s'agit des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché actif (« cotées »).

Les titres des sociétés cotées sont évalués au dernier cours de bourse.

Titres classés en catégorie 2

Il s'agit de sociétés dont les titres ne sont pas cotés sur un marché actif (« non cotées »), mais dont la valorisation se réfère à des données observables directement ou indirectement ; les données observables étant des données qui sont élaborées à l'aide des données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réelles, et qui reflètent les hypothèses que les participants de marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Un ajustement apporté à une donnée de niveau 2 ayant un impact significatif sur la juste valeur peut aboutir à une juste valeur classée au niveau 3 s'il fait appel à des données non observables.

Titres classés en catégorie 3

Il s'agit également de sociétés dont les titres ne sont pas cotés sur un marché actif (« non cotées »), et dont la valorisation se réfère à des données non observables.

2.1.4 Méthode de calcul de la valeur d'inventaire pour les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille

La valeur d'inventaire des TIAP correspond à la somme pour chaque fonds en portefeuille, des capitaux apportés, diminué le cas échéant des provisions constatées sur chaque fonds.

2.2 Autres créances

Ce compte correspond aux intérêts courus sur titres de participations.

La Société a constaté que ces produits étaient généralement inclus dans le prix d'acquisition par des tiers et non payés par la société débitrice. Ils sont donc dorénavant compris dans la valorisation des sociétés. C'est pourquoi dans un premier temps ils sont comptabilisés en produits financiers à recevoir puis dépréciés à 100%.

2.3 Autres Immobilisations financières

La Société a donné un mandat à ODDO BHF pour intervenir pour son compte sur le marché Eurolist B d'Euronext à Paris afin d'assurer l'animation du marché secondaire et la liquidité de l'action. Le compte d'immobilisations financières comprend au 31/12/18, 40 000 actions pour un montant de 574,5K€ et 182,7K€ en trésorerie et équivalents de trésorerie.

Une provision de 69K€ été constatée au 31 décembre 2018.

S'ajoute également 12 164 actions B rachetées par Altamir en 2015 pour 122K€ (10€ de valeur nominale unitaire).

Ce compte comprend également 93,6K€ correspondant à une provision versée dans le cadre d'une procédure judiciaire en cours.

2.4 Titres de Participations et Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille

Exercice au 31/12/2018	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant au 31 Décembre 2018		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées:						
- au coût de revient	0	0	0	0	0	0
- à une valorisation inférieure au coût de revient						
- sur la base du cours de bourse	68 768	68 768	115 732	18 716	6 032	6 032
- d'après la situation nette						
- d'après la situation nette réestimée (Fonds : parts A)	456 602	456 593	640 221	569 086	566 550	873 931
(Fonds parts E et B)	13	13	0	13	13	0
- d'après une valeur de rendement ou de rentabilité	65 887	65 887	111 997	55 604	55 604	85 246
- d'après d'autres méthodes	20 230	2 039	2 039	0	0	0
Total	611 500	593 299	869 989	643 418	628 199	965 208
Total Créances rattachées	24 223	24 223	24 585	33 484	33 484	33 706
Total du portefeuille	635 722	617 522	894 574	676 902	661 683	998 914

Provisions comptables

(18 200)

(15 219)

Plus-values latentes non comptabilisées

(277 052*)

(337 231*)

*les plus-values latentes non comptabilisées comprennent celles liées aux investissements dans les fonds Apax France VIII-B, Apax France IX-B, Apax VIII LP, Apax IX LP, Apia Vista, Phénix, Apia Cipres, Apax Digital et Apax Development Fund. Ces fonds ayant recours à des lignes de crédit au 31 décembre 2018, les montants ayant servis à financer ces investissements n'ont pas tous été versés par Altamir et ne sont donc pas compris dans les Valeur Comptable Brute et Valeur Comptable Nette alors que la Valeur d'Inventaire comprend la valorisation de ces investissements financés par les lignes de crédit.

VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE (EN VALEUR NETTE COMPTABLE ET EN VALEUR ESTIMATIVE)

Mouvements de l'exercice (en milliers d'euros)	Valeur du portefeuille	Valeur nette comptable	Valeur d'inventaire
Montant à l'ouverture de l'exercice		617 522	894 574
Acquisitions de l'exercice*		131 782	170 432
Cessions de l'exercice**		-90 603	-134 828
Reprise de dépréciation sur titres cédés			
Plus-values sur cessions de titres			
- détenus au début de l'exercice			
- acquis dans l'exercice			-10 535
Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille		2 981	
Autres variations de plus-values latentes			
- sur titres acquis dans l'exercice			
- sur titres acquis antérieurement			79 271
Distribution par les sociétés du portefeuille			
Montant à la clôture		661 683	998 914

* Le montant indiqué à la ligne « acquisitions de l'exercice » correspond, pour la colonne « valeur nette comptable », aux acquisitions d'Altamir et à la différence entre les appels de capitaux et les distributions des fonds au travers desquels Altamir investit, et pour la colonne « valeur d'inventaire » au montant total des investissements réalisés par Altamir et l'ensemble des fonds au travers desquels Altamir investit

** Le montant indiqué à la ligne « cession de l'exercice » correspond, pour la colonne « valeur nette comptable », à la valeur comptable des éléments d'actifs cédés et pour la colonne « valeur d'inventaire » à leur prix de cession.

ANALYSE DE LA VARIATION DES PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATIONS
ET CREANCES RATTACHEES

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2017	Dotations	Rep. Prov sur cession	Autres Rep. Prov	31/12/2018
Provision	21 939	18 192	12 684	0	18 192	12 684

Les reprises de provisions sont principalement dues à la cession des titres de Royer.

EVOLUTION DE LA PLUS VALUE LATENTE NON ENREGISTREE
DANS LES COMPTES ANNUELS

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Valeur estimative	367 014	277 052	337 231

2.5 Autres créances

Tableau de variation des intérêts courus bruts

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Intérêts courus sur créances rattachées aux TP	56 885	31 695	5 036	853	35 878

Tableau de variation de provisions sur intérêts courus

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Provisions intérêts courus sur créances rattachées aux TP	56 885	31 695	5 036	853	35 878

Les intérêts courus sont totalement dépréciés sur les obligations convertibles ou titres équivalents. En effet, la société a constaté que ces produits étaient généralement inclus dans le prix d'acquisition par des tiers et non payés directement par la société débitrice.

2.6 Créances diverses

Les créances diverses se composent de 2 éléments principaux :

- Une créance vis-à-vis des fonds en portefeuille sur l'ensemble des frais facturés par ces derniers. En effet, à la clôture de l'exercice, l'ensemble des frais réglés aux différents fonds est supérieur à la quote-part de frais qui aurait dû être supportés à date, soit 14,16M€.
- Des avoirs à recevoir sur des frais de l'exercice, pour un total de 219K€.

2.7 Disponibilités

Il y a 4,8M€ de disponibilités au 31/12/2018.

2.8 Titres de placements

2.8.1 Valeurs brutes

Les titres de placements sont valorisés au coût historique. Les plus-values de cessions sont calculées par différence entre le prix de vente et le prix d'achat moyen pondéré. La Société ne matérialise pas de plus-values latentes en comptabilité. Cependant sont comptabilisés en intérêt courus à recevoir les intérêts non échus au 31/12/2018, sur les certificats de dépôt, les dépôts à terme, les titres de créances négociables et les contrats de capitalisation.

Les autres valeurs mobilières correspondent à un contrat de capitalisation Allianz pour 15M€. Au 31/12/2018, la plus-value latente sur ces titres de placement est de 1,3M€.

A la clôture de l'exercice, aucune dépréciation sur les titres de placement n'a été comptabilisée.

Inventaire des titres de placements

	Quantité	Prix unitaire en euros	Valeur Comptable en milliers d'euros	Valeur de marché au 31/12/2018 en milliers d'euros
<u>Autres valeurs mobilières</u>				
Allianz	1		15 000	16 303

2.8.2 Provisions pour dépréciation sur titres de placements

Aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2018.

2.9 Charges constatées d'avance

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Charges constatées d'avance	39	31	34

Elles sont constituées principalement de charges de publicité, d'assurances et d'honoraires.

2.10 Provisions pour risques et charges

La provision pour risques et charges correspond au carried potentiel sur les fonds Apax France VIII-B pour 11,3M€ et Apax VIII LP pour 4,1M€.

2.11 Dettes Financières diverses

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Dettes financières diverses	34	9 063	33 422
Total	34	9 063	33 422

Il s'agit principalement d'un tirage d'une ligne de crédit pour €33,3M.

2.12 Dettes fournisseurs et comptes rattachés, dettes fiscales et sociales et autres dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Dettes fournisseurs	303	189	1 760
Dettes fiscales et sociales	0	0	0
Autres dettes	1	24 736	70 020
Total	304	24 925	71 780

Les dettes fournisseurs (1 760K€) correspondent principalement à des factures non parvenues concernant des honoraires à payer à la gérance, des avocats, commissaires aux comptes et à des prestations de service.

Les autres dettes sont liées aux derniers investissements réalisés par les fonds Apax pour lesquels les appels de capitaux ne sont pas encore intervenus.

Toutes ces dettes sont à moins d'un an.

2.13 Engagements hors bilan

Tableau récapitulatif des obligations et engagements

Obligations contractuelles	Total 31/12/2017	Total 31/12/2018	Paiements dus par période		
			A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Obligations en matière de location-financement					
Contrats de location simple					
Obligations d'achats irrévocables (engagements d'investissements)					
Autres obligations à long terme (garanties de passif et autres)	326 502 093	259 410 117	106 263 727	153 146 391	
Total	326 502 093	259 410 117	106 263 727	153 146 391	0

La présentation ci-dessus mentionne l'ensemble des engagements hors bilan selon les normes comptables en vigueur.

Obligations d'achats irrévocables (engagements d'investissements)

Tableau de suivi des engagements à investir

Sociétés	Engagements au 31/12/2017	Investissements dans la période	Annulation des engagements au 31/12/18	Nouveaux engagements au 31/12/18	Engagements au 31/12/18
Titres cotés		0	0	0	0
Engagement d'investissement dans Turing Equity Co LP	515 843				515 843
Titres non cotés	515 843	0	0	0	515 843
Total	515 843	0	0	0	515 843

Dans le cadre de la cession de Buy Way, Altamir a donné une garantie plafonnée à 15% du prix de cession, soit 6 184 051€ pour faire face à toute réclamation de tiers, couvrir les déclarations des vendeurs ainsi que tout risque fiscal.

Autres engagements hors bilan

Altamir réalise des opérations de capital-transmission avec effet de levier (LBO) au travers de sociétés holding d'acquisition.

Pour les sociétés cotées, l'endettement est garanti par tout ou partie des titres des sociétés sous-jacentes. Lorsque le cours de bourse de ces sociétés baisse et que sa moyenne sur une période donnée passe en-dessous d'un certain seuil, les sociétés holdings sont appelées à répondre à des appels en collatéral ou appels de marge. Cela consiste à apporter des espèces mises sous séquestre en complément des titres donnés en garantie, pour maintenir le même niveau de sûretés rapporté au montant de l'emprunt (« clause d'arrosage »). En cas de défaut, les banques peuvent rendre tout ou partie de l'emprunt exigible. Ces appels en collatéral sont apportés par les actionnaires des sociétés holding, dont Altamir, à proportion de leur quote-part au capital. Ils n'ont aucun impact sur le résultat et l'ANR d'Altamir (les sociétés cotées sont valorisées au dernier cours de bourse de la période), mais mobilisent une partie de sa trésorerie. Inversement, lorsque le cours de bourse de ces sociétés remonte, le séquestre, sur tout ou partie des sommes apportées, est levé et ces appels remboursés.

En termes de sensibilité une baisse de 10% et 20% des moyennes de référence des cours de bourse de ces sociétés, par rapport au calcul effectué le 31 décembre 2018, entrainerait un appel en collatéral pour Altamir de respectivement 2M€ et 6,2M€.

Un engagement a été donné à certains managers des sociétés THOM Europe, Europe Snacks, Ciprés, Melita, InfoVista et AEB de racheter leurs actions et obligations en cas de départ. Ces engagements ne sont pas significatifs au 31 décembre 2018.

Une caution a été donnée par le Fonds Apax France IX-B à la Banque Transatlantique dans le cadre de l'investissement dans Sandaya pour le financement des acquisitions futures.

Un complément de prix pourrait être dû au vendeur de la société Marlink en fonction du multiple réalisé par les Fonds Apax France VIII-B et Apax France IX-B lors de la cession.

Autres produits à recevoir

Néant

Titres nantis :

- Au profit de la banque Transatlantique :

Au 31 décembre 2018, 1 111 111 112 parts A du FPCI Apax France VIII-B ont été nanties en face d'une ligne de crédit pour un montant de 8M€, non utilisée au 31 décembre 2018.

Les titres nantis couvrent 150% des montants accordés sur la base de valorisation des parts du FPCI Apax France VIII-B au 31/12/2016.

- Au profit de la banque LCL (Pool bancaire avec LCL, BNP, Neuflyze OBC, HSBC et la Banque Palatine) :

Au 31 décembre 2018, 6 141 732 283 parts A du FPCI Apax France VIII-B et 1 part A du FPCI Apax France IX-B ont été nanties au profit du pool bancaire en face d'une ligne de crédit pour un montant de 52M€ utilisée au 31 décembre 2018 à hauteur de 33,3M€.

Les titres nantis couvrent 150% des montants accordés sur la base de valorisation des parts du FPCI Apax France VIII B au 31/12/2016.

3. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Opérations en revenus

3.1.1 Produits financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Produits des placements de trésorerie	1 136	253	217
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0	0	0
Autres produits financiers	0	0	0
Reprises de provisions	0	0	0
Total	1 136	253	217

3.1.2 Charges financières

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Intérêts et charges assimilées	201	15	789
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	0	0	0
Dotations aux provisions	0	0	0
Total	201	15	789

Les intérêts correspondent principalement aux intérêts versés relatifs aux lignes de crédits tirées durant l'année.

3.1.3 Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Honoraires de gestion Altamir Gérance	6 950	7 598	7 346
Autres charges	2 247	2 423	2 363
Total	9 197	10 021	9 709

Les honoraires de gestion facturés par le gérant de 7,3M€ TTC, ont été calculés en application de l'article 17.1 des statuts de la Société. Ce montant est en diminution par rapport à l'exercice précédent. Cela est dû à l'augmentation des bases de déduction des fonds, principalement des fonds Apax France IX-B et Apax IX LP.

Les autres honoraires et charges de 2,4M€ TTC incluent :

- les prestations comptables, financières et Relations Investisseurs fournies par Altamir Gérance à Altamir dans le cadre d'un contrat de prestation de services signé le 9 juillet 2013 pour un montant de 0,9M€ TTC,

- les frais liés aux lignes de découvert pour 0,2M€ (frais de montage et commissions de non utilisation),
- les honoraires de conseils externes pour 1,3M€.

En application du décret n° 2008-1487 du 20/12/08, les honoraires des commissaires aux comptes se décomposent ainsi :

	Ernst & Young et Autres Membre du réseau Ernst & Young				RSM			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Audit								
Commissaire aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
* Emetteur	109 600,00	102 600,00	60%	54%	74400	87 400,00	40%	46%
* Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
* Emetteur								
* Filiales intégrées globalement								
<i>Sous - Total</i>	109 600,00	102 600,00	60%	54%	74 400,00	87 400,00	40%	46%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres	10 000,00	15 000,00	100%	100%				
<i>Sous - Total</i>	10 000,00	15 000,00	100%	100%				
<i>Total</i>	119 600,00	117 600,00	62%	57%	74 400,00	87 400,00	38%	43%

3.1.4 Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Autres impôts	788	1 170	0
Total	788	1 170	0

3.1.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Néant

3.2 Opérations en capital

3.2.1 Produits

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Plus-values de cession de TP/TIAP	79 066	85 346	41 472
Reprises de provisions	24 320	40 317	19 054
Autres produits	6 957	9 267	8 591
Total	110 343	134 930	69 116

Le montant des reprises de provisions comprend 19M€ liés à la reprise de provision sur les intérêts de la créance de Royer.

3.2.2 Charges

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Moins-values de cession de TIAP	2 572	6 111	20 042
Dotations aux provisions pour dépréciation	17 568	10 668	24 103
Autres charges	1 607	40 152	3 201
Total	21 747	56 931	47 345

Le montant des autres charges correspond à la quote-part de frais liée aux dernières distributions des fonds en portefeuille.

Les dotations aux provisions pour dépréciation correspondent à une provision sur la créance d'Altrafin pour 12,2M€ et d'une provision pour dépréciation du fonds Apia Vista à hauteur de 2,5M€.

3.2.3 Impôt sur les sociétés

La Société a opté pour le statut de SCR à compter de l'exercice clos au 31/12/1996. Ce statut nécessite de respecter certains critères notamment la limitation de l'endettement à 10% des capitaux propres sociaux et l'éligibilité des titres détenus. La législation sur les SCR applicable à compter de l'exercice 2001 exonère tous les produits de l'impôt sur les sociétés.

La Société ne récupère pas la TVA. La TVA non déductible est donc comptabilisée en charge au compte de résultat.

3.2.4 Charges exceptionnelles

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Charges exceptionnelles	52	42	149

3.2.5 Produits exceptionnels

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Produits exceptionnels	98	3 133	85

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Effectif

La Société n'a pas de salarié, et il n'existe aucun plan de stock-options.

4.2 Droit de l'associé commandité et des porteurs d'actions B

Au titre de l'année 2018, le résultat fait apparaître un bénéfice de 11 139 091,27€.

La Société a un report à nouveau créditeur de 91 323,68€ qui correspond aux résultats non distribués de 2011 à 2017 sur les actions propres.

L'associé commandité et les porteurs d'actions B ont droit à une quote-part du bénéfice distribuable dont les modalités de calcul sont reprises dans les statuts de la Société (paragraphe 25). Le calcul effectué à ce titre fait ressortir un montant nul au titre de l'année 2018 ; aucun montant ne sera donc versé en 2019 à ce titre.